

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Date de convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Délibération n° :
2026.09.28
DCM10

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBALT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN et Mme Sylvie PODEUR.

M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :

M. Patrick Marie AUBERT à Mme Sylvie PODEUR ;

M. Julien CHEVENEMENT à Mme Viviane GODEBERT ;

Mme Françoise FOLL à M. Loïc RAULT ;

M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL à partir de son départ à 19h45 ;

M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE ;

Mme Cécile SQUIBAN M. Benjamin HADDAD ;

Mme Annie TALANDIER à M. Stéphane MEAR.

Mme Sylvie PODEUR a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Dénomination de voies

Domaine : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public – Dénomination des voies

Exposé

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement dénommé « Clos de Keriscoualc'h » par le promoteur, plusieurs voies doivent être dénommées afin de permettre l'adressage des futures habitations.

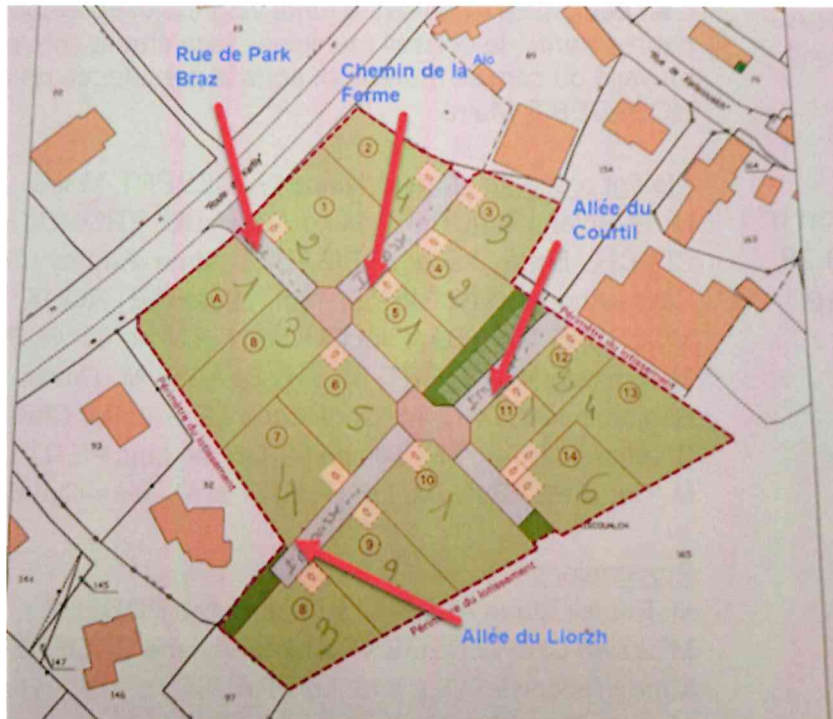
Afin de préserver la mémoire et le patrimoine toponymique du secteur, le cadastre napoléonien a été consulté. Celui-ci fait apparaître que les deux champs concernés portaient respectivement les noms de « Park Braz » (le grand champ) et de « Park al Liorzh » (le champ du courtil), c'est-à-dire un petit jardin attenant à la ferme.

Il est ainsi proposé de dénommer les voies du lotissement comme suit :

- « **Rue de Park Braz** » pour la voie principale ;
- « **Chemin de la Ferme** » pour la voie desservant l'ancienne ferme de Keriscoualc'h, dite ferme Cornen ;
- « **Allée du Liorzh** » et « **Allée du Courtil** » pour les deux voies en impasse du lotissement.

Le choix de la dénomination « Rue de Park Braz » permet également d'éviter la multiplication des voies portant le nom de Keriscoualc'h, déjà très présent dans le secteur.

Enfin, la dénomination « Allée » a été retenue pour les deux voies concernées, celles-ci étant actuellement en impasse mais ayant vocation à être prolongées à l'avenir.



Délibération

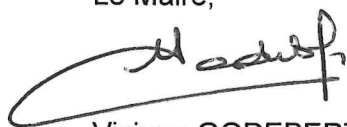
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les dénominations suivantes pour les voies du lotissement « Clos de Keriscoualc'h » :
 - o « Rue de Park Braz » pour la voie principale ;
 - o « Chemin de la Ferme » pour la voie desservant l'ancienne ferme de Keriscoualc'h, dite ferme Cornen ;
 - o « Allée du Liorzh » ;
 - o « Allée du Courtil ».
- D'autoriser Mme le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

- ☐ Nbre d'abstention
- ☐ Nbre de vote « contre »
- ☐ Adoptée à la majorité
- ☒ **Adoptée à l'unanimité**
- ☐ Rejet de la délibération
- ☐ Report de la délibération

Le Maire,



Viviane GODEBERT.



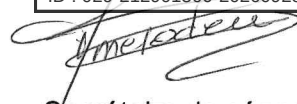
Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

Mme Sylvie PODEUR.

ID : 029-212901300-20260928-20260928DCM10-DE



Secrétaire de séance.